



DES PAROLES ET DES ACTES

« La situation des agents territoriaux risque d'être de plus en plus inégale et préoccupante, c'est pour marquer notre désaccord sur la méthode que nous mènerons de plus en plus d'actions contre les situations anormales et dans l'intérêt des agents ».

L'INFO DU MOIS

CONDITIONS DE TRAVAIL :

7300 agents de la Fonction Publique Territoriale ont répondu à une enquête menée par la "Gazette" et le cabinet Pragma.

➔ www.lagazette.fr/10323

ELECTIONS 2012 :

LA DÉCENTRALISATION DIVISE LES CANDIDATS...

Les dossiers thématiques de la Gazette permettent de suivre au jour le jour l'avancée des débats, notamment ceux sur la décentralisation.

➔ www.lagazette.fr/106712



“

Chers amis, Chers camarades,

Depuis quelques mois, une certaine dégradation des conditions de travail et une accumulation de situations tendues au sein de certaines directions sont perceptibles. Malgré nos mises en gardes concertées et répétées en direction de l'administration depuis 2008-2009, ce sont autant de situations que nous jugeons aujourd'hui préoccupantes, et contre lesquelles nous avons décidé de signifier notre mécontentement ainsi que notre volonté d'agir. Nous n'avons pas le sentiment d'avoir été entendus, sur certains dossiers notamment celui relatif à l'organisation de la DGAT et nous n'avons certainement pas pour vocation à être des *beni oui-oui*, alors même que les syndicats sont de plus en plus souvent décriés, déconsidérés encore trop jugés comme inactifs pour certains, trop proches des élus par d'autres, ou conformistes. Nos prises de position passent trop souvent inaperçues et nous savons nous réorganiser et battre notre coule pour plus d'efficacité. Ainsi nous interviendrons pour chaque agent et chaque situation sera suivie à son terme. Nous avons reçu un *quibus* de la part de nos membres élus en bureau et au conseil syndical pour que chaque situation anormale, soit plus que jamais prise en compte et fasse l'objet d'un point en bureau syndical. Nous considérons que trop de situations restent sans réponse et couvent,

rendant les situations inextricables voire « risquées pénalement », cela nécessite de notre part des réponses adaptées avec autant de réactivité que nécessaire.

Grâce à nos interventions dans les instances paritaires, le dialogue social bat son plein, arrivant tant bien que mal par le biais du compromis, à clarifier des situations individuelles et collectives. Or notre décision de ne pas siéger lors du dernier CTP est à la hauteur des enjeux sous-jacents et sert à exprimer au plus au niveau notre défiance vis à vis de certains projets non aboutis, mal ficelés, voire dispendieux pour les agents, car visant à habiller Pierre pour déshabiller Paul, avec souvent un fossé entre le discours et la réalité. Pour nous il faut faire rimer des paroles et des actes, en mettant au cœur des préoccupations, l'humain. Utopie !? Notre action syndicale, certains s'en sont inquiétés, d'autres s'en sont offusqués, allant jusqu'à insinuer notre irresponsabilité au regard des agents. Or c'est le droit de résister et non de céder, qui prévaut, c'est aussi cela être responsable et courageux pour défendre l'intérêt général. C'est la force et la grandeur de notre syndicat. *Un forum sera mis en place sur le site www.Synfocg07.net afin que chacun puisse désormais et de manière confidentielle nous faire part de situations personnelles ou collectives.*

Jean-Claude ESCALIER
Secrétaire Général

“LE TEMPS DU POLITIQUE N'EST PAS LE TEMPS DU SYNDICAT ”

LE MOT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Plus que jamais, en période électorale, notre syndicat qui anime des réunions à l'initiative de l'employeur, a choisi de ne pas débattre sur le terrain politique, conformément aux souhaits de notre Confédération. Et par ailleurs, nous nous interdisons, eu égard à notre indépendance, tout positionnement durant la campagne des présidentielles et des législatives.

«DIS-MOI COMBIEN TU GAGNES ? A QUAND LA TRANSPARENCE SUR LES SALAIRES ?



« ACCROISSEMENT DES INÉGALITÉS DE SALAIRES ENTRE LES TROIS FONCTIONS PUBLIQUES »

Les salaires mensuels moyens des agents de la fonction publique territoriale sont 1,3 fois inférieurs à ceux de la fonction publique d'État. Les écarts de salaires entre les cadres supérieurs et les employés et ouvriers sont les plus importants dans la fonction publique hospitalière. Les inégalités de salaires comparées entre la fonction publique d'Etat, territoriale et le secteur hospitalier public. Les agents de la fonction publique d'Etat sont les mieux rémunérés avec un salaire mensuel net moyen de 2 372 euros contre 2 186 euros pour les employés du secteur hospitalier public et 1 743 euros pour les agents territoriaux. [En savoir plus...](#)

TOUT SUR L'ÉTUDE MENÉE PAR LA MNT SUR L'ÉTAT D'ESPRIT DES TERRITORIAUX...



DANS LA PEAU DES AGENTS TERRITORIAUX

Les agents territoriaux sont fiers du service de proximité qu'ils offrent à leurs concitoyens mais ils souffrent du mode de fonctionnement des collectivités et sont inquiets pour leur avenir. L'observatoire Social Territorial nous dévoile dans sa dernière étude le ressenti des agents territoriaux dans leur travail. Bien que heureux, fiers et motivés par le service public local, les agents territoriaux ont un ressenti de réel sentiment d'injustice, de faible reconnaissance, et de manque de perspectives d'évolution professionnelle. Cette étude propose des pistes d'amélioration pour les différents acteurs qui évoluent autour des agents territoriaux (cadres intermédiaires, supérieurs ou élus), et préconise 2 grands axes. [En savoir plus...](#)

ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE : MESURE ÉLECTORALE OU VRAI DÉBAT AVEC LES ORGANISATIONS SYNDICALES ?

LES SYNDICATS EXIGENT DES ACTES PLUTÔT QUE DES TEXTES

Nous avons parlé de cet aspect dans notre Lettre précédente, introduite à la hâte par M. François Sauvadet, la Loi de réduction de la précarité visant à instaurer des quotas de femmes dans les nominations, entrera en vigueur dès la publication des fameux décrets. Or même si les Syndicats se disent satisfaits, nous faisons partie de ceux qui ne voient pas pourquoi il serait urgent de signer un accord qui risque de ne pas être suivi étant donné la proximité des élections. [A suivre...](#)

INQUIÉTUDE SYNDICALE QUANT À LA MISE EN OEUVRE DE LA RÉFORME DES MOYENS SYNDICAUX

LES SYNDICATS GAGNANTS OU PERDANTS ?

Un projet de décret redéfinit les règles d'attribution des autorisations spéciales d'absence et des décharges d'activité de service auxquelles ont droit les responsables syndicaux dans le cadre de leurs mandats. Or, **le projet** fait reposer l'attribution des autorisations sur de nouvelles règles ; une heure accordée pour 0.75 électeur inscrit sur les listes électorales du comité technique de la collectivité. Ceci se traduira par une diminution du volume d'autorisations spéciales. **Le projet de texte sera examiné le 19 avril prochain...**

RÉFORME DE LA FILIÈRE SOCIALE

LA RÉFORME DE LA CARRIÈRE DES TRAVAILLEURS SOCIAUX

arrive à une étape cruciale, avec la présentation de plusieurs projets de décrets devant le Conseil supérieur de la fonction publique de l'Etat. Des textes qui font fi des revendications des organisations syndicales, notamment celle d'une reconnaissance de ces personnels en catégorie A. Et qui délimitent sans doute le cadre de la réforme qui s'appliquera aux agents territoriaux concernés. [En savoir plus](#)